

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Du mardi 14 octobre 2025**

**Registre communicable**

\*\*\*\*\*

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente  
Monsieur Robert COMBE, Administrateur  
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice  
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice  
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice  
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice  
Madame Laurence JOURION, Administratrice  
Madame Céline MARTIN, Administratrice  
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur  
Madame Maryvonne PINÇON, Administratrice  
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur  
Madame Josy TOP, Administratrice  
Madame Françoise HUET, Administratrice, représentée par M. MORAINÉ  
Madame Charlotte LIBERT, Présidente, représentée par Mme BRÉON  
Madame Claire SERVIAN, Administratrice, représentée par Mme MARTIN

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur  
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice,

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 17 heures 30.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2025**

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1. PROPOSTIONS DES FAMILLES POUR LE LEGS PATHE 2025**

Mme Bréon rappelle les conditions d'octroi du legs Pathé, elle précise que cette aide est attribuée à 2 familles isolées monoparentales les plus méritantes parmi les familles proposées par les assistantes sociales.

Elle indique qu'une fois les familles sélectionnées par les administrateurs, l'information est transmise au service des finances, afin de préparer la note destinée au Conseil Municipal de décembre, durant lequel une aide de 210€ est accordée, qui est doublée lors du Conseil d'Administration du mois de décembre.

Après lecture faite des 5 situations proposées, Mme Bréon met au vote à main levée les candidatures de

Mme M (situation A) : zéro voix  
Mme M (situation B) : zéro voix  
Mme D (situation C). 15 voix  
Mme B (situation D) : 10 voix  
Mme B (situation E) : 5 voix

Madame Hauchemaille indique que le reste à vivre ne doit pas être pris en compte, car le Legs Pathé est basé sur le mérite, et demande aux administrateurs de bien vouloir en faire abstraction dans leur choix.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le choix de Mesdames D. (situation D) et B. (situation B) pour le Legs Pathé 2025.

*Pour plus de détails, cf. le PV non communicable.*

## **2. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE A L'ACCES AU SERVICE « MON COMPTE PARTENAIRE » ET SES ANNEXES**

Madame Bréon procède à la lecture de la note, et rappelle l'objectif de la convention entre le CCAS et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, qui permet d'instruire les demandes de RSA et d'accéder aux données des dossiers dans le cadre suivi social assuré par l'équipe de travailleurs sociaux.

Depuis 217, le dispositif « Mon Compte Partenaire » a été mis en place pour la consultation des dossiers allocataires par les partenaires.

Le changement de direction du CCAS en 2025 entraîne une modification du contrat de service, afin de nommer la nouvelle Directrice de la Vie Sociale administratrice et interlocuteur du partenaire.

Madame Bréon propose donc d'approuver la signature de l'avenant à la convention précédemment établie.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

## **3. POINTS DIVERS**

Divers points ont été abordés :

Newsletter UNCCAS : Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils reçoivent bien la lettre de l'UNCCAS, suite à un dysfonctionnement dans les envois. Les administrateurs confirment la bonne résolution du problème.

Point sur les actions du mois de novembre, relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Madame Bréon rappelle les différentes actions retenues à ce jour, suite à une réunion du groupe de travail le 24 septembre 2025 :

- Exposition photo « Après les violences » de Marc MELKI sur le cours Marigny ;
- Spectacle « Après coup » le 18 novembre à l'espace Sorano ;
- Course « La Mirabal » au parc du Tremblay à Champigny sur Marne ;
- Distribution du marque page Violentomètre ;

- Mise en avant d'ouvrages thématiques à la médiathèque, ainsi qu'à la librairie Millepages ;
- Projection du film « Jeunes Mères » des frères Dardenne le 4 décembre à l'initiative de l'association Soroptimist ;
- Communication sur l'application UMay ;
- Spectacles à destination des collégiens et lycéens les 20 et 27 novembre au Carré, par L'Effet Théâtre ;
- Café philo thématique à destination des seniors ;
- Formation d'agents municipaux avec l'association Tremplin 94 ;
- Echanges avec le service communication au sujet du nouveau flyer (une femme menacée par une main d'homme).

Madame Bréon souligne l'évolution des actions depuis la création du groupe de travail, ainsi que le nombre croissant de propositions.

#### Point sur la domiciliation

Monsieur Politzer souhaite savoir où en est la recherche de partenaire pour la domiciliation, afin de prendre le relais d'Entraide et Partage.

Madame Bréon indique qu'à ce jour aucun partenariat n'est validé, et souligne la difficulté liée à la recherche d'un organisme agréé.

Elle indique également qu'un courrier émanant d'Entraide et Partage précise que l'activité de domiciliation est maintenue jusqu'au 30 juin 2026 pour les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement, et jusqu'au 30 septembre pour la distribution du courrier.

Départ de Madame Martin à 18h25

Monsieur Combe souhaite savoir quelle est la date de fin du mandat d'administrateur, dans le cadre des élections municipales à venir.

Madame Bréon répond que le mandat prendra fin après les élections, et qu'un calendrier sera remis aux administrateurs, dans la mesure où une période de latence sera observée à la suite des élections, et rappelle les modalités de composition des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

#### **Dates du prochain conseil d'administration**

- Mardi 02 décembre à 17h30 salle Aimé-Mireur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

